

Règlement intérieur location de maisons « Escale à Noirmoutier »

Durée de location

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation, déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas, un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

Arrivée et départ

- Les heures d'arrivée sont prévues l'après midi à partir de 17h
- Les heures de départ sont prévues le matin avant 11h
- A votre arrivée, vous seront remis, les clefs, le règlement intérieur et un inventaire
- Un état des lieux sera fait en début et en fin de séjour

Matériel fourni

- Ce logement est loué avec la literie (sommiers et matelas), couettes et oreillers conforme à l'inventaire.
Vous devez obligatoirement laisser, les draps housses pour envelopper les matelas, les taies d'oreiller pour envelopper les oreillers et les housses de couettes pour envelopper les couettes.
- Les draps et autre linge de maison (parures de lit, serviettes, torchons...) sont fournis. Chaque matelas est équipé d'alèse qui devra être propre et maintenue lors du départ.
- Les lits sont faits à votre arrivée
- Avant votre départ, les parures de lits devront être pliées et déposées au pied de chaque lit.

Utilisation des lieux

- Tous les meubles sont à votre disposition. Veuillez les garder en bon état et veiller à leur propreté.
- La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location, toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement et ne pas laisser les portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.
- Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier hygiénique. Dans le cas d'un blocage (wc bouché) des pompes ou du système d'assainissement du au non-respect de cette règle, la responsabilité du locataire est engagée.
- Tous les accès au logement (porte avec clef ou baie vitrée) doivent être consciencieusement fermés et verrouillés lors de chaque sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.

Utilisation de la connexion internet

- Le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargements et de consultations de sites. En cas, de demande de la part des autorités compétentes, le propriétaire de la maison transmettra les coordonnées du locataire ayant bénéficié de ladite connexion.

Consignes de sécurité et de bienséance

- Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.
- Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 7 heures du matin.
- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement.
- En cas d'urgence, veuillez avertir les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le SAMU, 17 pour la police, 112 pour les portables). Nécessité de mettre des extincteurs ??)
- Les locataires s'engagent à veiller à fermer les fenêtres et baies vitrées, en cas de risque de pluies (et notamment d'orage). Les fenêtres, portes et baies vitrées doivent être fermées en cas d'absence. Toute dégradation du fait de pluies à l'intérieur des pièces (notamment des parquets) sera imputable au locataire.
- Le locataire est dans l'obligation de contracter auprès de sa compagnie d'assurances une protection responsabilité civile locative dite « VILLEGIAURE » assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés, pour les dommages tels qu'incendie, explosion, dégâts des eaux qui pourraient être causés par lui-même ou par ses hôtes et, ce durant la période de location. Une assurance établie au nom du locataire doit être impérativement jointe au contrat de location.
- La société ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des accidents ou dommages qui pourraient survenir dans la propriété, sur le parking ou dans les manœuvres d'accès ou de sortie de la propriété.
- Pour la sécurité des enfants, le portail devra systématiquement être fermée. Nous vous remercions de votre compréhension.

Forfait nettoyage

- Le forfait nettoyage est inclus dans le prix de la location. Il comprend notamment le nettoyage des pièces et du linge de maison. Toutefois, merci de veiller à ne pas laisser le logement en désordre : chaque meuble, objet et vaisselle devra être à la place qui l'avait lors de l'état des lieux d'entrée (cela concerne les meubles intérieurs et extérieurs).
- Les poubelles devront être vidées.

Ordures ménagères

- Des poubelles sont mises à votre disposition. Merci de respecter les règles de tri : poubelle jaune, pour les emballages en carton, plastique et métal, poubelle verte pour les déchets ménagers, quant au verre un conteneur municipal est installé sur le parking en bas du château.

Accueil des animaux

- Seul le contrat de location précise si le locataire a l'autorisation de séjourner avec son animal domestique. Si rien n'est indiqué sur le contrat de location, aucun animal n'aura l'autorisation de séjourner dans la propriété.
- Si le contrat de la location le précise alors le locataire s'engage à rendre la location dans un état de propreté irréprochable, ne laissant en aucun cas apparaître la présence d'un animal durant le séjour, y compris à l'extérieur du logement, les déjections éventuels devant être ramassés. Les animaux ne doivent jamais être laissés dans le logement en l'absence de leur

maitre. Toute dégradation due à des animaux est à la charge exclusive du locataire et sera déduite de sa caution.

Parking

- Pour les logements Zita, ZXX et Zia : 1 voiture sera autorisée à stationner devant ou dans les garages
- Pour le logement Tara: 2 voitures seront autorisées à stationner devant le garage

Barbecue

- Vous pouvez utiliser du charbon dans le barbecue, mais ce dernier devra être débarrassé de ses cendres.

Entretien

- Nous pourrions être amenés (nous-mêmes ou entreprise extérieures) à intervenir pendant votre séjour pour l'entretien du jardin ou des réparations éventuelles. Nous veillerons à respecter votre intimité.

En cas de problème

- En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez contacter sans attendre par mail ou par téléphone votre responsable de séjour dont les coordonnées vous auront été remises lors de votre arrivée. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord écrit.
- En cas de casse, sinistre ou dégradation, merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradations d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré de cout de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.

Un grand merci pour votre participation et nous vous souhaitons un excellent séjour dans nos maisons sur la fabuleuse ile de Noirmoutier !

Je soussigné M,Mme,

Mlle.....

Désigné (e) locataire, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur des maisons et l'accepte.

approuvé » Date et signature avec la mention manuscrite : « Lu et